
Réduire à la source les déchets végétaux par un service de broyage

Syndicat Mixte Ouest Cantal Environment (SMOCE)

Village d'entreprises-Parc d'activités de Tronquières-
14, a

15000 Aurillac

[Voir le site internet](#)

Yves Ekila

yves.ekila@smoce.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)

Auteur :



CONTEXTE

Près de 4 000 tonnes de déchets verts ont été collectées en 2010 sur 4 déchèteries du territoire du SMOCE, auxquelles il faut ajouter les quantités produites par les « professionnels » d'espaces verts (paysagistes et services espaces verts des communes), ainsi que les déchets verts de 3 autres déchèteries qui ne sont actuellement pas comptabilisées.

Actuellement les déchets verts collectés par les EPCI membres du SMOCE sont acheminés vers une entreprise privée, pour un coût de traitement non négligeable.

Enfin, des pratiques illicites (brûlage des déchets verts, dépôts sauvages) sont observées sur l'ensemble du territoire et certaines communes sont de plus en plus débordées par les quantités des déchets végétaux qui ne cessent d'augmenter.

Dans ce contexte, le SMOCE a décidé de proposer une alternative aux particuliers et aux collectivités en mettant en place un service de broyage des végétaux. Dans ce cadre, le syndicat a sollicité et obtenu auprès de l'ADEME et du Conseil Général du Cantal une subvention pour l'achat de 2 broyeurs multi végétaux pour un montant total de 35 000 euros.

Les modalités du service à mettre en place ont été discutées en septembre 2012 dans le cadre d'un groupe de travail « déchets verts » composé d'élus et techniciens des collectivités adhérentes au SMOCE. Ainsi, pour la première année de mise en œuvre, le service est assuré par un agent d'exploitation (à 35h/semaine) formé au broyage, au compostage et à la réutilisation des végétaux.

La première approche de l'opération consiste à proposer 3 types de services :

- Broyage des végétaux au domicile des particuliers : Sur rendez-vous, l'agent d'exploitation du SMOCE intervient au domicile des particuliers avec le broyeur et laisse sur place le broyat obtenu pour une valorisation sous forme de paillage ou en apport carboné pour le compostage,
- Broyage des végétaux pour les communes avec une organisation de la prestation en partenariat avec les services techniques des communes : dans le cadre de leurs travaux d'entretien d'espaces verts

municipaux, les agents des services techniques contactent le SMOCE pour prendre rendez-vous, l'agent du SMOCE intervient pour broyer les branches de taille et d'élagage. Le broyat obtenu est valorisé au niveau de la commune sous forme de paillage (excellent désherbant naturel), ou compost...

- Broyage des végétaux en déchèteries avec une organisation du service avec les EPCI membres : les collectivités contactent le SMOCE pour prendre rendez-vous, l'agent du SMOCE intervient pour broyer les végétaux.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Proposer un service de proximité
- Mutualiser des moyens de broyage entre communes
- Sensibiliser les collectivités et les habitants
- Créer du lien social
- Stabiliser voire réduire les quantités des déchets verts

Résultats quantitatifs

Après 2 mois d'intervention, les premiers résultats obtenus sont plutôt encourageants:

- Nombre de communes ayant fait appel au service : 18;
- Nombre d'EPCI membres du SMOCE ayant fait appel au service : 3 sur 6 (1 collectivité possède déjà un broyeur de végétaux au niveau de la déchetterie communautaire);
- Intervention chez les particuliers : 45 opérations de broyage pour 33 particuliers différents et pour 137,5 m³ broyés;
- Intervention auprès des collectivités (EPCI et communes: 18 opérations de broyage pour 8 collectivités différentes et pour 52 m³ broyés
- Durée moyenne de broyage : 1,5m³ / heure en moyenne avec un taux maximum de 4m³ / heure et un taux minimum de 0,6m³ / heure.

Résultats qualitatifs

- Bons retours des habitants ayant fait appel au service (appels téléphoniques reçus pour souligner la qualité du service proposé par le SMOCE);
- Des demandes d'interventions enregistrées au niveau de 2 communes hors territoire SMOCE (Sainte Eulalie et Pleaux);
- Typologie rurale du territoire (maisons avec jardins) très propice au développement de l'opération;
- Recrutement d'un agent technique qualifié et polyvalent : bons retours des habitants ayant fait appel au service;
- Une stratégie de communication adaptée et efficace;
- Impact favorable du facteur climatique (pluviométrie) et d'évènements exceptionnels (tempêtes) vis-à-vis de la production des déchets verts;
- Malgré une période de lancement de l'opération peu propice (pas de travaux d'élagage ou de tailles de haies...), après seulement 2 mois (juillet/août) les premiers résultats déjà obtenus sont plutôt encourageants.

MISE EN OEUVRE

Planning

- Mai-Juin 2012 : Montage du projet
- Juillet 2012 : Validation de l'action par le comité de suivi de l'accord-cadre de partenariat pour l'élaboration et la mise en œuvre du PLP du SMOCE
- Septembre 2012 : Réunion du groupe de travail « déchets verts » (participation d'élus et techniciens du SMOCE et des EPCI)
- Novembre 2012 : Présentation du projet en Bureau Syndical pour poser les bases de l'opération

- Novembre 2012 : Recherche de partenaires
- Novembre 2012 : Présentation et validation du projet en Comité Syndical
- Novembre 2012 : Demande de subvention à l'ADEME et au Conseil Général du Cantal pour l'achat de broyeurs à végétaux
- Janvier 2013 : Lancement d'un appel à candidature auprès des communes du territoire pour expérimenter le broyage des végétaux
- Mars 2013 : Notification de l'accord de l'ADEME et du Conseil Général pour la subvention relative à l'acquisition de broyeurs de végétaux
- Avril 2013 : Lancement de la consultation pour l'achat du broyeur et du camion
- Juin 2013 : Achat du broyeur multi végétaux et du camion
- Juillet 2013 : Recrutement de l'agent d'exploitation chargé du broyage des végétaux
- Juillet 2013 : Lancement du service de broyage sur des communes pilotes du territoire pour une durée de 6 mois (soit jusqu'en décembre 2013)
- Dès janvier 2013 : Déploiement du service sur l'ensemble des 89 communes du territoire de compétences du SMOCE

Moyens humains

- Recrutement d'un agent d'exploitation chargé du broyage (35h/semaine);
- Gestion administrative (prises de rendez-vous pour les demandes d'intervention, suivi et mise à jour du planning d'intervention de l'agent technique chargé du broyage...) par la responsable administrative du SMOCE;
- Mise en œuvre et animation du plan de communication relatif au projet par le chargé de communication.

Moyens financiers

- 44 623 euros d'investissement dont:

16 672 euros pour l'achat d'un 1^{er} broyeur multi-végétaux (avec 30% d'aides de l'ADEME et 20% d'aides du Conseil Général)

et 27 951 euros (en autofinancement) pour l'achat d'un camion benne ;

- Coût annuel du fonctionnement du service à la charge du SMOCE.

Moyens techniques

- Agents techniques et administratifs du syndicat pour la mise en œuvre opérationnelle, le suivi administratif et la communication;
- Agents des services techniques des communes et des EPCI;
- 1 Broyeur multi-végétaux (l'acquisition d'un 2^{ème} broyeur se fera dans un second temps, pendant à la phase de déploiement de l'opération sur les 89 communes du territoire);
- 1 Camion benne.

Partenaires mobilisés

- ADEME Auvergne (aide maximale prévisionnelle de 10 500 euros, représentant 30% des dépenses éligibles pour l'opération);
- Conseil Général du Cantal (aide maximale prévisionnelle de 7 000 euros, représentant 20% des dépenses éligibles pour l'opération);
- EPCI et communes membres du syndicat (pour le relais de l'information auprès des particuliers);
- Particuliers pour la réutilisation à domicile du broyat obtenu;
- Les relais de presse locale.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

- Action simple et facilement reproductible;
- Le principe fonctionne s'il y a une plus-value en termes de réduction des coûts de traitement des déchets pour les collectivités (EPCI et communes) et pour les particuliers faisant appel au service;
- Ce nouveau service est un véritable élément fédérateur à l'échelle du territoire;
- Adaptabilité nécessaire si une ou plusieurs communes ont déjà leur propre broyeur de végétaux.

Difficultés rencontrées

- Pas de participation financière complémentaire demandée aux EPCI membres du SMOCE ; en revanche, un investissement en temps pour monter le projet (participation aux groupes de travail, relais d'information autour du projet...);
- Pas de participation financière demandée aux particuliers faisant appel au service de broyage.

Recommandations éventuelles

- Anticiper la demande de subvention à l'ADEME et au Conseil Général;
- Inciter les EPCI et les communes à relayer l'information et à communiquer sur le nouveau service de broyage;
- Inciter les EPCI et les communes à mobiliser les correspondants de presse locale pour communiquer sur la démarche mise en place.

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | DECHETERIE | BROYEUR | MENAGE | COLLECTIVITES LOCALES | DECHETS VERTS

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

admin AW

alexandre.bonne@smile.fr

Direction régionale toutes les régions